

\_\_\_\_\_

Date de Convocation

22/11/2022

Date d’Affichage

23/11/2022

\_\_\_\_\_

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 11

Votants 16

\_\_\_\_\_

**OBJET :**

**Rétrocession du trottoir  
de la rue Jules Guesde  
appartenant à l’ASL  
Moulin**

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre à 19 h 00  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la  
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel  
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier  
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Pierre WAUQUIER,  
Valérie DEVENDEVILLE, Olivier TYTGAT, Jean-Michel HAVEZ,  
Anne DAMIE, Aurore PENNORS

Absente ayant donné procuration : Gilles RONSE, Eric  
LAUWAGIE, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD,  
Rénald DUREUX

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS  
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Après la constitution du lotissement « la plaine du moulin »,  
situé rue Jules Guesde, en 1982, la parcelle constituant le  
trottoir et cadastrée A 874 (contenance de 287 m<sup>2</sup>) est restée  
propriété de l’association des copropriétaire dite « ASL du  
Moulin ».

Aujourd’hui, l’ASL s’étant reconstituée, ils ont souhaité à  
l’unanimité des présents de leur assemblée du 13 octobre  
2022 rétrocéder cette parcelle à la commune d’Ennevelin, à  
l’euro symbolique.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal  
décide à l’unanimité :

- D’accepter le transfert amiable de la parcelle  
précitée et d’autoriser Monsieur le Maire à prendre  
toutes les mesures nécessaires afin d’engager la  
procédure de rétrocession et de classement dans le  
domaine public communal
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer les actes  
notariés et toutes les pièces utiles à cette affaire
- De demander que les frais d’acte de la cession à  
l’euro symbolique soient à la charge du lotisseur.

Fait et délibéré à Ennevelin,  
le 29 novembre 2022,  
Le Maire,  
Michel DUPONT

Secrétaire de séance  
Aurore PENNORS

